

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit et le trois décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mme BALOUP, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, Mr GALINIÉ, Mme THUEL, Mr PEYRONIE.

Absents : Mme BABAUX procuration à Mr GRIALOU
Mme GARCIA procuration à Mr FABRE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr GRIMAL procuration à Mr SOULA
Mr SAMATAN procuration à Mme RAYNAL
Mme ANGLES procuration à Mr GUIRAUD
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mme KLIMEZACK-GIL procuration à Mr PEYRONIE
Mr KOWALCZYK, Mme PELLEGRINI.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour et désigne Antoine Guiraud secrétaire de séance. Il donne la liste des procurations.

Il fait part à l'assemblée de la démission de David Kowalczyk. Son courrier a été adressé à la Préfecture et la procédure sera entamée en direction de la liste Bien Vivre Ensemble à Saint-Juéry pour son remplacement.

Le Conseil Municipal du 10 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire donne la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. Elles sont consultables à la direction générale.

Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour.

DECISION MODIFICATIVE 2018-2 - Budget principal - n° 18/55

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des ajustements que l'on doit faire en fin d'année par rapport au budget général. Il donne la parole à Delphine Maillet-Rigolet.

Service : Finances locales - Décisions budgétaires

Rapporteur : Delphine Maillet-Rigolet

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE 2018-2 - Budget du service de l'eau - n° 18/56

Service : Finances locales - Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

ADMISSION EN NON VALEUR - Budget principal - n° 18/57

Service : Finances locales

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

ADMISSION EN NON VALEUR - Budget service de l'eau - n° 18/58

Service : Finances localesRapporteur : Madame Maillet-Rigolet**DELIBERATION****TARIFS 2019 - n° 18/59****Service : Finances locales**Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

Madame Maillet-Rigolet précise qu'il a été acté en commission des finances une hausse de 1 % sauf au service jeunesse, au centre social, et le tarif de l'eau qui restent identiques aux tarifs de l'année passée.

DELIBERATION**TARIFS DES SALLES****DELIBERATION****MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE - n° 18/60****Service : Finances locales**Rapporteur : Madame RAYNAL**DELIBERATION****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 18/61****Service : Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire - Création - Modification de postes**Rapporteur : Madame Tafelski

Madame Tafelski précise que le premier poste d'adjoint administratif concerne un agent du pôle communication en place depuis au moins 2 ans. L'agent avait la possibilité d'être stagiarisé sur la filière animation, la filière culturelle et la filière administrative.

Il s'avère que la filière administrative est pour cet agent la filière la plus intéressante en terme de carrière et de possibilités futures.

La création de 3 postes d'adjoint technique, permanents, concerne un poste de cuisinier, un employé aux espaces verts, et un plombier électricien.

DELIBERATION**CRÉATION AVEC L'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS D'UN SERVICE COMMUN "ACHAT PUBLIC, ASSURANCES, AFFAIRES JURIDIQUES - n° 18/62****Service : Institutions et vie politique - Intercommunalité**Rapporteur : Madame Tafelski**DELIBERATION**

Madame Thuel souhaite avoir la parole et demande si la ville d'Albi va également utiliser ce service commun.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Campeggi, Directeur Général des Services de répondre.

Ce dernier explique que des réflexions ont été menées avec la ville d'Albi qui n'était pas prête pour l'instant, et au moins jusqu'au prochain mandat, à aller aussi vite dans son organisation. Saint-Juéry sera donc la seule commune

associée à ce service commun, mais Monsieur Campeggi ajoute qu'il y a fort à parier que dans les prochaines années ce service ne grandisse.

Monsieur le Maire confirme ces dires et fait remarquer que notamment pour les ressources humaines, 3 communes ont rejoint l'agglomération ce mois-ci. Il reste persuadé que de nombreuses communes, qui n'ont pas ces compétences-là vont faire de même car cela devient indispensable.

Madame Tafelski ajoute que la ville d'Albi effectivement, possède déjà cette compétence juridique.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE POUR LE FESTIVAL OCCITAN - n°

18/63

Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivités

Rapporteur : Madame Villeneuve

DELIBERATION

Joëlle Villeneuve précise que le budget pour ce festival est d'environ 8 000 €. En plus de ces dépenses, seront valorisées les prestations du personnel et du bénévolat.

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE OPERATION ECOLE ET CINEMA - n° 18/64

Service : Culture

Rapporteur : Madame Raynal

DELIBERATION

TRANSFERT DE PROPRIETE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ET ESPACES COMMUNES DU LOTISSEMENT 'LE CLOS DE ROUSSET'- n° 18/65

Service : Libertés publiques et pouvoirs de police - Actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique

Rapporteur : Monsieur Soula

DELIBERATION

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un lotissement qui a eu de nombreux problèmes liés à son promoteur. Il est terminé depuis très longtemps en termes d'occupation des sols mais l'aménagement de la voirie avait été totalement négligé. Finalement la situation s'est débloquée il y a deux ans lorsque les propriétaires se sont aperçus qu'une petite réserve financière avait été déposée chez un notaire, ce qui a permis de procéder aux aménagements nécessaires. L'intégration se fait après vérifications à la fois des services municipaux mais aussi par ceux de l'agglomération. Il demande à l'assemblée d'accepter ce transfert qui devra également être voté en Conseil Communautaire.

TRANSFERT DE PROPRIETE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ET ESPACES COMMUNES DU LOTISSEMENT "LES JARDINS DU COUFOUR"- n° 18/66

Service : Libertés publiques et pouvoirs de police - Actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique

Rapporteur : Monsieur Soula

DELIBERATION

Monsieur le Maire ajoute que ce lotissement est beaucoup plus récent et a engendré beaucoup moins de problèmes. Pour preuve, sa demande rapide d'intégration.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Peyronie revient sur les admissions en non valeur du service de l'eau. Il explique qu'il est propriétaire de logements à Albi, et lorsque ses locataires ne payent pas l'eau, la commune se retourne vers lui. Il demande si les personnes concernées par les non-valeurs sont propriétaires ou locataires.

Monsieur le Maire répond que les deux cas se présentent, notamment des locataires de Tarn Habitat où l'on retrouve une grande rotation. Il demande à Monsieur Peyronie s'il paye l'eau dans ce cas. Ce dernier a été averti plusieurs fois, aussi il tient cela à jour et fait le nécessaire auprès d'eux une semaine avant leur départ.

Monsieur le Maire rappelle que bien souvent, il s'agit de sommes inférieures à 100 € pour lesquelles des poursuites ne peuvent être engagées, à croire que certaines personnes le savent très bien. Malheureusement, le constat est là et toutes les collectivités en font les frais, il y a de plus en plus d'admissions en non valeur.

Monsieur Peyronie assure quant à lui qu'il veille au grain.

Joëlle Villeneuve informe l'assemblée que mercredi prochain à 15 h au Cinélux aura lieu un Ciné Senior, appelé désormais Rétro Ciné. A titre de test le film Peau d'Ane sera présenté. Le but étant que de nombreux papis et mamies viennent avec leurs petits-enfants voir ce film d'avant Noël. Ca permettra certainement de prévoir une programmation plus poussée et plus réfléchie encore pour l'année prochaine.

Antoine Guiraud précise que l'accès à cette séance est intégralement gratuit.

Monsieur le Maire annonce qu'un prochain Conseil Municipal est programmé pour janvier. Il souhaite à toute l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19 heures 50.